



Colomiers, le 03 JUIN 2015

DIRECTION EDUCATION ENFANCE LOISIRS EDUCATIFS
Service Education Loisirs Educatifs

MADAME MOYNET ISABELLE
REPRESENTANTE API

N/Réf. : CCM/JLPR/SC/LM/CP

MADAME MIERMONT EMMANUELLE
REPRESENTANTE FCPE

Objet : Pétition contre l'ouverture d'une 8^{ème} classe à Lucie Aubrac

Mesdames,

Madame le Maire m'a bien transmis votre courrier du 7 mai 2015 dans lequel vous me faites part de la pétition contre l'ouverture d'une huitième classe à Lucie Aubrac maternelle.

Je me permets donc de vous apporter quelques précisions quant à notre décision.

Certes, l'école est conçue pour recevoir 6+1 classes mais cet établissement neuf dispose d'un certain nombre de locaux annexes, qui, en fonction de l'évolution des effectifs scolaires, peuvent tout à fait être aménagés temporairement en salle de classe. Nous pouvons donc passer de 6+1 à 7+1, soit 8 classes, sans perturber le fonctionnement de l'école ni la priver d'espaces pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement.

D'autre part, il n'est pas prévu de transformer la salle Média Zen en dortoir, seulement, le cas échéant, y faire dormir quelques enfants si les effectifs au coucher (cela de façon très temporaire) sont supérieurs à la capacité des deux dortoirs actuels, c'est-à-dire au-delà de 76 élèves. D'où la proposition de positionner cette 8^{ème} classe de Petite Section accolée à cette salle média.

De plus, je vous informe que la salle de classe accolée au parking, et au regard des recommandations Vigipirate, est équipée d'un seul ouvrant (fenêtre) qui dispose d'un compas pour empêcher l'ouverture totale, tant pour y interdire la sortie d'élève que la pénétration d'individu. Cette salle dispose également d'un volet roulant pour sécuriser les biens et les personnes, comme pour y apporter un confort d'usage les beaux jours.

Ensuite, cet établissement a été conçu avec un nombre de toilettes répondant aux préconisations en la matière.

.../...



Concernant le problème de stationnement que vous évoquez dans votre courrier, ce groupe scolaire dispose aujourd'hui du nombre de place de parking le plus élevé sur la commune (près de 80 places) et donc ne présente pas plus de risque d'encombrement que les autres groupes scolaires de la ville.

Enfin, à propos de votre demande du maintien d'autant d'atsem que de classe sur cette école comme sur l'ensemble des écoles de la ville, nous ne pouvons accéder à votre demande.

En effet, nous travaillons actuellement en concertation avec l'Education Nationale à l'élaboration d'une charte afin que l'organisation mise en place garantisse le bien-être des enfants. Consciente des difficultés en cas d'absence du personnel municipal, nous établissons des conditions et des règles de remplacement en vue de garantir une continuité et la qualité d'accueil des élèves de nos écoles maternelles.

Pour terminer, sachez que les demandes de dérogations seront étudiées de façon bienveillante lors des commissions de pré-rentrée du 9 et 11 juin prochain, à laquelle vos représentants assisteront. Comme chaque année, les parents d'élèves pourront apporter des éléments d'aide à la décision.

J'espère que ce complément d'information vous permettra de comprendre notre positionnement.

Je me permets de vous rappeler que notre intérêt partagé pour le bien-être de nos écoliers et que, malgré les restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face, nous mettons tout en œuvre pour trouver les meilleures solutions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

**LE MAIRE,
P/LE MAIRE,
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE,**



Catherine CLOUSCARD-MARTINATO

Déléguée à l'Education